

DÉLÉGATION À LA PAIX, À LA DÉMOCRATIE
ET AUX DROITS DE L'HOMME

ELECTION PRESIDENTIELLE DU 4 MARS 2010 AU TOGO

Mission d'information et de contacts de la
Francophonie

RAPPORT

Election présidentielle du 4 mars 2010 au Togo

Mission d'information et de contacts de la Francophonie

Rapport à S. E. Monsieur Abdou DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie

Introduction

1. A l'occasion de la tenue de l'élection présidentielle du 4 mars 2010 au Togo et à la demande des Autorités togolaises en vue de l'envoi par l'OIF d'une mission d'observation, S.E. Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie, a décidé de dépêcher une mission d'information et de contacts. La fonction de Chef et porte parole de cette mission a été confiée à S.E. Monsieur Antonio Mascarenhas MONTEIRO, Ancien Président du Cap-Vert.

2. La mission qui a séjourné au Togo du 27 février au 6 mars 2010, était composée des éminentes personnalités suivantes: Messieurs Babacar Néné MBAYE, Ancien Ministre du Sénégal ; Nelson MESSONE, Ancien Ministre et Sénateur de la République du Gabon ; Taki OULD SIDI, Ancien Ministre, Membre du Conseil constitutionnel de Mauritanie ; Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Député à l'Assemblée nationale française ; Messieurs Jean-Claude MAENE, Député de la Communauté Française de Belgique ; Saleh Abdel AZIZ DAMANE, Député, Questeur à l'Assemblée nationale du Tchad ; Abbé Appolinaire MALU MALU, Président de la Commission Electorale Indépendante de la République démocratique du Congo ; Messieurs Jacques DROUIN, Directeur adjoint Elections Québec ; Ntolé KAZADI, Ancien Conseiller au cabinet du Secrétaire général de la Francophonie. Messieurs Etienne ALINGUE, Directeur du Bureau Régional Afrique de l'Ouest (BRAO) et Boubacar ISSA ABDOURHAMANE, Responsable de Projets, à la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP), ont assuré la coordination de cette mission avec l'appui de l'équipe du BRAO.

3. La mission d'information et de contacts, se fondant sur les paramètres de la Déclaration de Bamako, avait pour objectifs : de délivrer le message du Secrétaire général pour la tenue d'un scrutin libre et transparent dans des conditions de paix au plus Hautes Autorités du pays, aux candidats et aux institutions en charge du processus électoral ; de suivre le déroulement du processus ; d'échanger avec les représentants des organisations régionales et internationales partenaires. La mission s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par la Francophonie et qui se sont traduits, durant la période 2009-2010, par le soutien apporté à des institutions togolaises impliquées dans le processus, en l'occurrence : la Cour constitutionnelle, à la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de Communication (HAAC), la Commission Vérité, Justice et Réconciliation et la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH).

I. Contexte

4. L'élection présidentielle prévue initialement pour se tenir le 28 février et reportée au 4 mars 2010 s'inscrit dans la dynamique de l'Accord Politique Global du Dialogue inter-togolais du 20 août 2006, qui a permis une avancée significative dans le processus de consolidation de la démocratie et la réconciliation nationale au Togo. Elle intervient après la tenue des élections législatives du 14 octobre 2007, saluées par tous comme une étape importante de l'apaisement de la situation politique dans ce pays. En effet, grâce à la facilitation du Président du Faso, S.E.M Blaise COMPAORE et avec le soutien continu de différentes personnalités et institutions internationales, dont l'OIF par l'action de son Secrétaire général, les parties togolaises ont poursuivi le dialogue pour arriver à des compromis concernant notamment la mise en place de la CENI qui, pour la première fois, à l'occasion de ce scrutin, est « chargée de l'organisation, de la supervision et de la proclamation des résultats provisoires ». La CENI est entrée en fonction depuis le 1^{er} septembre 2009 et s'est engagée aussitôt dans la préparation de ce scrutin présidentiel. Composée de 17 membres, elle s'appuie sur 35 structures décentralisées dénommées « Commission électorales locales

indépendantes » (CELI) présentes dans chacune des 30 préfectures du pays et des 5 arrondissements de la ville de Lomé. Les CELI sont chargées de recueillir les données des 4.961 bureaux de votes répartis sur l'ensemble du territoire, dont elles compilent et transmettent les résultats à la CENI. La sécurisation du processus électoral est quant à elle assurée par une force spéciale élection présidentielle (FOSEP) forte de 6000 hommes.

5. Les 3.277.492 électeurs inscrits sur les listes étaient appelés à faire leur choix, dans le cadre d'un mode de scrutin à un seul tour, entre les 7 candidats ci-après : Mme Brigitte Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON de la Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA) ; Me Yawovi AGBOYIBO du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) ; Jean Pierre FABRE de l'Union des Forces de Changement (UFC) ; Faure Essozimna GNASSINGBE du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) ; Bassabi KAGBARA du Parti Démocratique Panafricain (PDP) ; Gabriel Messan Agbéyomé KODJO de l'Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire (OBUTS) ; Nicolas LAWSON du Parti du Renouveau et de la Rédemption (PRR).

II. Entretiens avec les candidats, les institutions et les Autorités togolaises

6. La mission de la Francophonie a eu de nombreux échanges avec les représentants des candidats, les institutions nationales en charge du processus électoral, le gouvernement, ainsi qu'avec des partenaires nationaux et internationaux.

7. Le Chef de la mission a remercié les représentants des candidats qui ont répondu positivement à l'invitation et a rappelé le cadre et les objectifs de la mission d'information et de contacts ainsi que les vœux exprimés par le Secrétaire général de la Francophonie pour la tenue d'un scrutin libre, transparent et dans la paix. Dans l'ensemble, les interlocuteurs de la mission ont reconnu le caractère paisible du déroulement du processus, notamment le climat de liberté et d'ouverture ayant prévalu lors de la campagne électorale, souligné par les deux principaux partis d'opposition (UFC et CAR). Plusieurs d'entre eux ont cependant soulevé des difficultés et des points de divergence, dont certains ont trouvé des solutions. Qu'il s'agisse du calendrier très serré concernant la révision des listes électorales et du déséquilibre apparu entre les différentes régions du Togo dans les taux d'enrôlement des électeurs, de la transparence du vote en l'absence de système d'authentification des bulletins de vote, des modalités de transmission des résultats depuis les bureaux de votes jusqu'à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) en passant par les Commission électorales locales indépendantes (CELI). L'inquiétude portait en particulier sur la mise en œuvre effective des trois systèmes de transmission des résultats à savoir : le VSAT, le Fax et le GSM.

8. La mission francophone a également eu le privilège d'écouter, avant la tenue du scrutin, le Président de la Commission électorale nationale indépendante M. Issoufou TAFFA TABIOU, une délégation de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication conduite par son Président M. Phillip EVEGNON, le Président de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation, Monseigneur Nicodème BARRIGAH-BENISSAN et M. Aboudou ASSOUMA, Président de la Cour constitutionnelle en présence de la quasi-totalité des membres de l'institution.

9. Les Présidents des institutions citées ci-dessus ont félicité l'OIF pour cette initiative qui s'inscrit dans un processus d'appui et d'accompagnement engagées depuis de nombreuses années. Elles ont fait part à la mission des efforts de leurs institutions respectives pour contribuer à la tenue d'un scrutin transparent et pacifique. Répondant aux interrogations des membres de la délégation de l'OIF, les responsables des institutions ont apporté des précisions concernant notamment la révision des listes électorales, le déroulement de la

campagne électorale, l'accès aux médias, la question de l'authentification des bulletins de votes, les modalités de centralisation et de publication des résultats, le contentieux électoral à toutes les étapes du scrutin.

10. A la suite de ces entretiens, la mission a pu dégager les grandes tendances sur la préparation du scrutin tant en ce qui concerne les progrès enregistrés que les difficultés qui subsistent. Les membres de la mission ont, dans un esprit d'ouverture et de solidarité, abordé certaines des difficultés identifiées avec les responsables de la CENI, de la HAAC et de la Cour constitutionnelle en vue de contribuer, dans l'immédiat ou à l'occasion des prochains scrutins, à trouver des solutions idoines et consensuelles.

11. Une partie de la délégation, conduite par le Chef de la mission, a été reçue par le Premier ministre, S.E. Monsieur Gilbert Fossoum HOUNGBO, avec qui elle a eu des échanges fructueux sur l'évolution du processus électoral. Par la suite, l'ensemble de la délégation a écouté deux membres du gouvernement togolais, S.E. Monsieur Pascal BODJONA, Ministre d'Etat, Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales ainsi que le Ministre de la coopération, du développement et de l'aménagement du territoire, S.E. Monsieur Gilbert BAWARA. Les deux personnalités ont informé la mission des efforts déployés par le gouvernement en vue de garantir un scrutin paisible et transparent.

III. Concertations avec les partenaires internationaux

12. Durant son séjour la mission a eu de nombreux échanges avec les missions d'observation déployées par les organisations régionales et internationales soucieuses d'apporter leur appui à la réussite du processus électoral. Il s'agit principalement de la mission de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dirigé par S.E. Monsieur Babacar NDIAYE, Ancien Président de la Banque Africaine de Développement, qui comportait un volet civil (observateurs) et un volet militaire (160 officiers chargés de surveiller l'aspect sécuritaire du processus et placé sous l'autorité du Colonel Siaka SANGARE); de la mission de l'Union Africaine sous la direction de S.E. Monsieur Olusegun OBASANJO, Ancien Président de la République Fédérale du Nigeria; de la mission de l'Union Européenne conduite par S.E. Monsieur José Manuel GARCIA-MARCELLO Y MARFIL; de celle du Comité interparlementaire de l'UEMOA dirigée par M. Abdouramane SOW, Député, Vice-président du CIP-UEMOA. La délégation de l'OIF s'est entretenue également avec S.E. Monsieur Mansa OUNTANA, Ministre, Ambassadeur et Représentant spécial au Togo du Président du Faso, Facilitateur du dialogue inter-togolais.

13. A la veille du scrutin, Madame Rosine SORY-COULIBALY, Représentante résidente du PNUD au Togo avec Monsieur Musa GASSAMA, Représentant du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) a bien voulu rencontrer la mission de la Francophonie pour partager avec elle des informations importantes sur le déroulement du processus. Le PNUD a été choisi par les partenaires pour gérer le fonds d'appui aux processus électoraux mis à la disposition du Togo par l'Union Européenne, et se trouve à ce titre très impliqué y compris en ce qui concerne l'expertise dans l'organisation du scrutin en très étroite liaison avec la CENI.

14. La mission, sous l'autorité de S.E. Monsieur Mascarenhas MONTEIRO, a participé aux réunions d'échange d'informations entre toutes les missions internationales présentes sur le terrain. Le Chef et porte parole de la mission ainsi que l'ensemble de la délégation ont apprécié ces concertations de haut niveau dont l'unique objectif était d'encourager les togolais pour la tenue d'un scrutin transparent et sincère. Ces échanges se sont déroulés de manière informelle lors des réceptions organisées en l'honneur de la délégation de la Francophonie par le Directeur du BRAO le 28 février et par l'Ambassadeur de France, S.E.M

Dominique RENAUX, le 3 mars en présence, à chacune des cérémonies, des chefs des délégations de la CEDEAO, de l'Union Africaine et de l'Union Européenne.

15. Dans le prolongement de ces objectifs et sur proposition du Chef de la mission de la CEDEAO, un appel conjoint pour la tenue d'un scrutin sincère et dans le calme auquel s'est joint l'OIF a été lancé à l'endroit de tous les acteurs togolais. De même, la délégation a publié un communiqué de presse sur sa présence ainsi que ses activités au Togo (Documents joints).

IV. Les constats de la mission sur le processus électoral

La situation socio-politique générale

16. La mission a constaté que la situation du Togo, ainsi que le reconnaissent les deux principaux partis de l'opposition eux-mêmes, a évolué vers plus des libertés individuelles et publiques. Au plan du système électoral, avec l'appui des partenaires internationaux, dont notamment le PNUD, l'Union Européenne et l'OIF, des progrès sensibles ont été enregistrés au plan technique et organisationnel. Cependant, un lourd climat de méfiance est encore perceptible au sein de la classe politique, même si une volonté d'apaisement a été constatée aussi bien du côté du pouvoir que de l'opposition. Par ailleurs, il a été constaté durant la campagne électorale, une inégalité flagrante des moyens déployés par les différents candidats en lice.

La Commission électorale indépendante

17. Les entretiens avec les représentants des candidats et le président de la CENI, ainsi que les informations reçues des partenaires internationaux impliqués, ont permis à la mission de constater le caractère hautement politisé de la CENI. Cette institution composée des représentants du gouvernement, des partis politiques de l'opposition et de la Société civile, se trouve divisée en deux blocs antagonistes : 10 membres proches du gouvernement et 7 membres proches de l'opposition. Cette situation, ainsi que le choix fait par son Président de recourir au vote plutôt qu'au consensus dans la prise des décisions, ont eu comme conséquence des blocages à répétition et n'ont guère permis à la CENI de fonctionner véritablement comme organe collégial.

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de Communication (HAAC)

18. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de Communication (HAAC), l'instance administrative en charge de la régulation des médias durant la période de campagne électorale a fait part à la mission de son rôle dans le processus électoral. La mission a pu noter que la couverture médiatique, régie par la HAAC, s'était effectuée dans des conditions acceptables.

La Cour constitutionnelle

19. S'agissant de la Cour constitutionnelle, une des institutions les plus impliquées dans le processus électoral, en dehors de la question de la candidature rejetée de Kofi Yamgnane, le Président a rassuré la mission quant à la maîtrise et la sérénité dans la gestion du contentieux postélectoral. La Cour a remercié la Francophonie pour son appui ayant permis l'organisation, à Lomé, en mars 2009, du séminaire sous-régional en vue d'une meilleure gestion du contentieux.

La révision du fichier électoral

20. Les interlocuteurs, y compris la CENI et les partenaires internationaux reconnaissent le déséquilibre dans la répartition du taux d'enrôlement des électeurs entre les régions du littoral (zone 1 : 3%), du centre (zone 2 : 7 %) et du nord (zone 3 : 20 %) du pays. Sans préjuger de l'impact de ce phénomène sur le résultat du scrutin, la mission a pu noter, grâce aux explications données par la CENI notamment, que ce déséquilibre était en grande partie due à la faible sensibilisation des populations, aux difficultés techniques du départ qui se sont consumées au fur et à mesure d'un exercice qui a commencé dans la zone 1 et à la polémique sur la modification du mode de scrutin à un tour exigé par l'opposition, qui intervenait en même temps que le recensement et a pu démobiliser quelques électeurs.

L'authentification des bulletins de vote et le vote par anticipation

21. La question relative à l'authentification des bulletins de vote, déjà sujet de divergences lors des législatives de 2007 et ayant connu un dénouement grâce à l'intervention du Facilitateur, le Président COMPAORE qui a fourni des timbres à cet effet, a également divisé la classe politique à l'occasion de ce scrutin. Des quatre modalités soumises au débat au sein de la CENI (bulletins à souche comportant des numéros séquentiels tant sur la souche que sur le bulletin ; apposition d'un timbre, d'un cachet ou de deux signatures des membres de bureau), seul a été retenu le numéro sur la souche. L'opposition a continué à contester cette décision considérée comme unilatérale. Il en a été de même de la question du vote anticipé des militaires, dont l'opposition réclamait la suppression.

Le déroulement du scrutin du 4 mars 2010

22. Le scrutin du 4 mars s'est déroulé de manière générale dans le calme. Les agents des forces de défense et de sécurité ont voté dès le 1^{er} mars 2010. Le jour du scrutin principal, les membres de la mission ont, de façon informelle, visité des bureaux de Lomé et des environs et ont pu constater le calme et de manière générale la bonne organisation des opérations de vote, la présence des délégués des candidats dans les bureaux de vote ainsi que la disponibilité du matériel électoral. Les échanges avec les organisations internationales ayant déployés des observateurs sur l'ensemble du territoire ont confirmé ces constats.

23. Le processus de dépouillement des résultats a eu lieu dans les bureaux de vote et l'acheminement vers les 35 CELI a débuté dans la soirée du 4 mars et un peu plus tard débutait la transmission des premiers résultats vers la CENI.

24. Les missions internationales présentes sur le terrain, notamment celles de la CEDEAO, de l'Union Africaine, de l'Union Européenne, ont également formulé des constats sur le déroulement du processus de vote. Pour la mission de la CEDEAO, « le scrutin du 4 mars 2010 au Togo était libre et s'est déroulé dans une atmosphère apaisée » tout en appelant à corriger les « insuffisances constatées » au niveau de la CENI et dans la procédure d'authentification des bulletins de vote lors des scrutins à venir. De même, la mission d'observation de l'Union africaine a déclaré que « le scrutin du 04 mars 2010 a été libre, transparent, régulier et équitable », tout en invitant « les acteurs politiques de la République du Togo à respecter la volonté populaire exprimée à travers les résultats qui sortiront des urnes et à utiliser les voies légales de recours pour toute réclamation ». Selon la Déclaration préliminaire rendue publique par la Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE), le scrutin s'est déroulé dans le calme mais « des mesures insuffisantes de

transparence dans la prise de décision au niveau de la CENI n'ont pas permis d'assurer la confiance de tous les acteurs politiques dans l'administration électorale ».

La procédure de centralisation et de publication des résultats

25. La question de la centralisation des résultats des 5931 bureaux de vote répartis sur l'ensemble du territoire vers les 35 Commissions électorales locales indépendantes (CELI) et de leur compilation et transmission des CELI vers la CENI est un des enjeux majeurs de l'organisation du scrutin. Le succès de la démarche nécessitait une collaboration et une coordination efficaces entre les CELI et la CENI. Pour répondre à cette préoccupation, la CENI a défini une procédure à travers la directive n° 15 signée le 24 février qui précisait que les trois modes de transmission des résultats sont : la transmission par VSAT (via connexion internet satellitaire), par Fax et par GSM.

26. Au niveau de chacune des CELI, il a été prévu deux postes : celui qui réceptionne les données (résultats des bureaux de votes) et celui chargé de la compilation des résultats. Toutes les données reçues par bureau de votes sont transcrites sur la feuille de centralisation de la CELI. Ensuite les résultats compilés sont transmis au siège de la CENI par les trois voies suivantes : feuille par feuille pour ce qui est du VSAT et du Fax et chiffres par GSM. Une expertise mise à disposition par le PNUD a été chargée d'appuyer les CELI et l'équipe de la CENI. Au-delà de cet appui institutionnel, la CENI a décidé de faire recours aux services de sociétés privées pour assurer la mise en œuvre de cette technologie, ce qui a créé un certain climat de suspicion en raison du fait que cela n'avait pas été prévu dans le cahier des charges du projet d'appui aux processus électoraux. Il convient de souligner qu'en dépit de la directive n° 15 du 24 février, la question de l'utilisation effective des trois modes de transmission est restée longtemps une source majeure de divergence et même de polémique entre les candidats et entre les membres de la CENI et que c'est seulement dans la nuit du 4 au 5 mars que la directive n°17 détaillant la procédure de mise en œuvre du système VSAT a été signée par le Président de la CENI.

27. La centralisation des résultats envoyés par les CELI s'est poursuivie dans la journée du 5 mars 2010 au siège de la CENI en présence des observateurs. Des membres de la mission de l'OIF ont pu visiter ce centre de traitement et ont reçu des explications concernant les procédés de réception et de traitement des données. Au moment de ces visites, des problèmes concernant la réception des données par VSAT ont été signalés en raison de la panne des postes de réception qui sont au nombre de 5. Ces difficultés de réception de données par le VSAT considéré comme plus sécurisé et leur interruption à la suite de la panne des ordinateurs n'a pas permis une confrontation de l'intégralité des données reçues par les trois procédés initialement prévus.

28. Dans la soirée du 5 mars 2010, la CENI a convoqué à Lomé l'ensemble des 35 Présidents des CELI et lancé un appel aux candidats pour qu'ils dépêchent leurs représentants munis de leurs copies des procès verbaux, en vue d'une confrontation des données et de l'agrégation des résultats globaux pour leur proclamation provisoire.

La proclamation provisoire des résultats

29. Dans la soirée du 6 mars 2010, au moment où la délégation de la Francophonie quittait le Togo, le Président de la CENI annonçait les résultats provisoires de l'élection présidentielle. Les résultats rendus publics donnent 1.243.044 voix soit 60,92% au candidat Faure Gnassingbé et 692.584 voix soit 33,94% au candidat Jean-Pierre Fabre. Ceux des autres candidats ont été comme suit : 60.388 voix pour Me Agboyibo YAWOVI, 17.397 voix pour Gabriel Messan Agbéyomé KODJO, 13.451 voix en faveur de Brigitte Kafui

ADJAMAGBO-JOHNSON, 8.357 voix pour Bassabi KAGBARA et 6.029 voix pour Nicolas LAWSON.

30. Néanmoins, la CENI avait au préalable pris l'option de faire proclamer, dans cette même journée, les résultats CELI par CELI et par les présidents des CELI. Monsieur Jean-Pierre Fabre, le candidat de l'UFC, le principal parti d'opposition soutenu par le Front républicain pour l'alternance et le changement au Togo (FRAC), qui s'était déjà proclamé vainqueur du scrutin au cours d'un point de presse tenu le 5 mars, a contesté cette procédure et dénoncé des fraudes. Il a promis d'utiliser tous les moyens légaux pour faire respecter la volonté des électeurs, tout en appelant ses militants à participer à des manifestations pacifiques. Pour sa part, le gouvernement qui en réaction à la déclaration de M. Fabre, avait également revendiqué la victoire de Monsieur Faure Gnassingbé, a publié un communiqué dans la soirée du 6 mars, appelant la population à ne pas céder à la panique et mettant en garde quiconque serait tenté de troubler l'ordre public.

V. Observations générales

Sur le processus électoral

31. De manière générale, des échanges à la veille du scrutin, il ressort notamment :

- le climat de calme ayant caractérisé la campagne électorale ;
- aucune violence n'a été signalée ;
- la sécurisation du processus a été assurée par la FOSEP composé de 6.000 éléments sur l'ensemble du territoire et appuyé par 160 officiers-observateurs militaires de la CEDEAO ;
- un climat de liberté qui s'est amélioré par rapport à l'élection présidentielle de 2005 ;
- les observateurs et la mission ont pu avoir accès aux lieux de vote, de dépouillement et de centralisation ;
- les médias publics et privés ont largement couvert la campagne électorale. Les différents candidats à l'élection présidentielle ont reçu un traitement égal conformément à l'article 186 du code électoral qui prévoit traitement égal dans l'utilisation des moyens de propagande, en particulier au niveau des organes de presse de l'Etat.
- l'ensemble des partis politiques ont participé au processus électoral.

32. Toutefois, des difficultés notables ont été constatées concernant principalement :

- la question des listes électorales que l'opposition a estimé « gonflées » au Nord du pays considéré comme un fief important du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), le parti au pouvoir, suite aux opérations de révision ; Il est à noter que sur l'ensemble du pays, le fichier a connu une augmentation d'environ 300.000 inscrits soit environ 10% du corps électoral ;
- la question de la réglementation de la campagne électorale notamment les affiches des candidats sur laquelle le code électoral n'apporte pas une réponse explicite ;
- l'authentification des bulletins des votes ;
- la transmission, la centralisation et la diffusion des résultats ;
- la cohésion de la CENI et son fonctionnement comme organe collégial ;
- la sensibilisation des électeurs à toutes les phases du scrutin ;
- la formation et le renforcement des capacités du personnel en charge de l'organisation du processus électoral au niveau des bureaux de vote et des CELI ;

Sur la mission d'information et de contacts

33. Les membres de la mission se sont réjouis de la façon dont celle-ci a été conduite par S.E. Monsieur Mascarenhas MONTEIRO et de l'ambiance au sein de la délégation.

34. La mission exprime sa satisfaction concernant le niveau et de la qualité des concertations avec les autres missions internationales présentes au Togo pour observer le scrutin du 4 mars 2010 ;

35. La mission se félicite des conditions du séjour au Togo et de l'accueil réservé à la délégation par les autorités togolaises. L'audience prévue avec le Président de la République S.E. Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE n'a pas pu être matérialisée.

36. La mission remercie Messieurs Etienne ALINGUE et Boubacar ISSA ABDOURHAMANE, ainsi que l'équipe du BRAO pour la coordination et le soutien apporté à ses membres.

VI. Recommandations provisoires

37. Au regard des échanges avec les acteurs, les institutions togolaises et les partenaires internationaux et prenant en compte la Déclaration de Bamako à laquelle l'ensemble des Etats et gouvernements membres de la OIF ont adhéré, la mission formule les recommandations ci-après :

Fichier électoral :

- les efforts en vue de rendre le fichier électoral fiable doivent se poursuivre par une plus grande transparence du processus de révision des listes électorales suffisamment en amont de la date des scrutins ;
- les campagnes de sensibilisation des électeurs pour s'inscrire sur la liste électorale doivent être intensifiées ;

Le Vote :

- l'authentification des bulletins de vote n'a pas pu être mis en œuvre en raison des délais très serrés ;
- les sessions de formation des électeurs sur les procédures du vote doivent être conduites efficacement avant le scrutin ;
- Aplanir le point de divergence entre le pouvoir et l'opposition concernant le vote de l'ensemble du corps électoral en une seule fois doit être aplani ;

La transmission et la centralisation des résultats :

- les modes de transmission ainsi que les procédures doivent être définies en amont suffisamment à l'avance et codifiées pour permettre une appropriation par l'ensemble des acteurs ;
- la coordination entre les bureaux de vote, les CELI et la CENI doit être renforcée ;
- des campagnes de communication et de vulgarisation des modalités de transmission doivent être menées par la CENI auprès des partis politiques et des électeurs ;

La Commission électorale indépendante :

- la réflexion au sujet de la pérennisation de la Commission électorale nationale indépendante doit être encouragée en vue de renforcer les capacités en matière d'organisation des scrutins ;

Le contentieux électoral :

- l'OIF doit poursuivre son appui en vue de renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion du contentieux électoral notamment dans le cadre de séminaires d'échanges réunissant tous les acteurs impliqués dans le processus ;

Fait à Lomé, le 06 mars 2010

Antonio Mascarenhas MONTEIRO
Ancien Président du Cap-Vert

**Chef et porte-parole de la Mission d'information et de contacts de
la Francophonie**

Membres de la mission

CHEF DE MISSION ET PORTE - PAROLE

Son Excellence Monsieur Antonio Mascarenhas MONTEIRO

Ancien Président du Cap-Vert
Praia / CAP-VERT

MEMBRES

Monsieur Babacar Néné MBAYE

Ancien Ministre du Sénégal

Monsieur Nelson MESSONE

Ancien Ministre,
Sénateur de la République du Gabon
Libreville

Monsieur Taki OULD SIDI

Membre du Conseil constitutionnel de Mauritanie
Ancien Ministre
Ancien Ambassadeur
Nouakchott

Monsieur Jean-Claude MAENE,

Député
Communauté Française de Belgique
Bruxelles

Madame Chantal ROBIN-RODRIGO

Député,
Assemblée nationale
Paris, France

Monsieur Saleh Abdel AZIZ DAMANE

Député
Questeur à l'Assemblée nationale
Ndjamena (Tchad)

Monsieur Appolinaire MALU MALU

Président de la Commission Electorale Indépendante
Kinshasa

Monsieur Jacques DROUIN

Directeur adjoint Elections Québec

Québec

Monsieur Ntolé KAZADI

Ancien Conseiller au cabinet du Secrétaire général de la Francophonie
Paris

Coordination OIF

Monsieur Etienne ALINGUE

Directeur du BRAO
Lomé

Monsieur Boubacar ISSA ABDOURHAMANE

Responsable de Projets
Paris

Monsieur Orlando de PINA

Aide de camp de S.E. M. Antonio Mascarenhas MONTEIRO
Praia